

**CAPD 01/04/2021**

## **Déclaration liminaire du SE-Unsa 13**

Cette CAPD se tient au lendemain des déclarations du Président de la République sur la généralisation au territoire métropolitain des mesures de restriction déjà en vigueur dans 16 départements mais aussi sur la fermeture des écoles et établissements scolaires.

Depuis quelques jours, le maintien de l'ouverture de l'École était au cœur des questionnements. Le Ministre de l'Education Nationale, avec l'usage des chiffres qu'on lui connaît et son opposition à la fermeture, n'a pas été suivi. Pour le SE-Unsa, la situation devenait inquiétante et la nécessité de savoir fermer pour une courte durée afin de pouvoir laisser ouvert dans la durée s'imposait.

Mais laisser ouvert dans la durée ne pourra se faire que par une priorité d'accès à la vaccination pour les enseignants le plus rapidement possible. L'annonce d'une vaccination pour la profession mi / fin avril est positive, mais c'est aussi très flou : pouvez-vous nous éclairer sur cette campagne de vaccination annoncée ?

Concernant les vacances scolaires, la proposition de les avancer a fini par s'imposer d'elle-même, notamment du fait des absences d'enseignants et d'accompagnants non remplacés qui ne cessent de croître. Effectivement, les répartitions des élèves deviennent une habitude et les brassages avec. Sans appeler à refuser l'accueil des élèves dont les enseignants sont absents, parce que cela n'est pas en accord avec l'école républicaine et laïque que nous défendons, des mesures devaient être prises et ses fermetures d'écoles et établissements et la modification des dates de vacances en font partie. Mais il en faudrait d'autres, comme un plan de recrutement massif et ambitieux d'enseignants et, à court terme, le recrutement de davantage de contractuels pour couvrir les besoins jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Concernant l'ordre du jour et les saisines de CAPD, nous voudrions connaître les critères qui ont été retenus par Monsieur le DASEN pour émettre ses avis. L'année dernière, des critères avaient été énoncés et il semblerait qu'ils aient changé cette année. C'est le genre de changement qui n'est pas accepté par les personnels, surtout quand il n'est pas en leur faveur. C'est comme si nous nous mettions autour d'une table pour jouer à un jeu que tout le monde connaît avec des règles admises, et qu'en cours de partie quelqu'un décide de les changer. Cela génère de l'agacement, du découragement pour certains et quand l'enjeu est important, de l'anxiété. Pour d'autres, c'est la lassitude qui prend le pas et la résignation avec des expressions comme « de toute façon nous ne sommes que des numéros ». Sentiment renforcé quand l'objet des courriers de réponses aux recours est : "publipostage avis satisfaisant maintenu". La profession n'a pas besoin de ça en ce moment, ni à un autre moment d'ailleurs. Le SE-Unsa demande que les critères d'évaluation de Monsieur l'IA-Dasen soient énoncés en début de chaque année pour la campagne qui commence.

Aussi, si nous connaissons le nombre de saisines de la CAPD, nous ne connaissons pas le nombre de recours adressés à l'IA-Dasen. Pouvez-vous nous le communiquer et est-ce que vous avez pu répondre à tous les recours ? Nous vous demandons cela parce que lors de la CAPD du 11 février dernier il nous a été dit qu'une réponse serait faite pour chaque recours et il semblerait que des enseignants ne l'aient jamais reçue.

Concernant le DARE-English, nous voulons en savoir plus sur ce dispositif, sur ce qui est attendu des enseignants, sur les postes DARE-English s'il y en a. Comment est-ce qu'ils apparaissent dans la liste des postes ?

Au sujet des EDIL nous comptons sur vous pour nous faire une présentation des deux dispositifs, leurs différences, points communs avec le dispositif DARE-English ? Y a-t-il des liens, des passerelles entre les postes EDIL et DARE-English ? Nous voudrions connaître l'avenir des écoles EDIL : ont-elles vocations à disparaître ?

Nous vous remercions pour votre attention.